

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 13/12/2022

Et

Publication ou notification du :

13/12/2022

L'an 2022, le 12 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. CAPOIS Guillaume, M. BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : M. CAPOIS Guillaume

C2022_54 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL

Monsieur le Maire **expose** le projet d'éclairage du terrain de Football, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un devis, à **17 051,92 € HT**, soit 20 461,92 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	13 641,53 €	80 %
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		3 410,39 €	20 %
Emprunt			
TOTAL HT		17 051,92 €	100 %

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 077-217700483-20221212-C2022_54-DE



L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2ème semestre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité:

- La réalisation du projet présenté estimé à **17 051,92 € HT**
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/12/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

